



Le 22 août 2023

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le Mardi le 22 août 2023 à 18h00, à la salle de délibérations du Conseil, sous la présidence de madame Sonia Fontaine, maire.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard - district #1
Richard Handfield - district #2
Samuel Champagne - district #3
Patrick Beauchamp - district #4
Barbara Legault - district #5
Chantal Chartrand - district #6

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2.- **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1- Aucun
- 3.- **CORRESPONDANCE**
 - 3.1- Aucun
- 4.- **ADMINISTRATION**
 - 4.1- Aucun
- 5.- **LOISIRS**
 - 5.1- Aucun
- 6.- **VOIRIE**
 - 6.1- Fourniture de palplanches pour le prolongement des ouvrages de protection de la 13e Avenue/ADOPTION DE LA SOUMISSION
 - 6.2- Protection contre les inondations sur le territoire de Pointe-Calumet (Phase IV)/Lot 700 : Confortement et rehaussement de la digue - 13e Avenue/ADOPTION DE LA SOUMISSION
- 7.- **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1- Aucun
- 8.- **URBANISME**
 - 8.1- Comité de démolition/ Nomination des membres
- 9.- **SÉCURITÉ**
 - 9.1- Aucun
- 10.- **VARIA**
 - 10.1- Aucun



11.- **RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

11.1- Aucun

12.- **COMMUNICATION DE MADAME LA MAIRE**

12.1- Aucun

13.- **COMMUNICATION DES CONSEILLERS**

13.1- Aucun

14.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

15.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

23-08-132

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Richard Handfield

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-08-133

**FOURNITURE DE PALPLANCHES POUR LE PROLONGEMENT DES
OUVRAGES DE PROTECTION DE LA 13E AVENUE/ADOPTION DE LA
SOUMISSION**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions par appel d'offres public, pour fourniture de palplanches pour le prolongement des ouvrages de protection de la 13e avenue ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu trois (3) soumissions, à savoir :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Montant</u>
Pacifica Piling LP	1 295 396,88 \$
JD Fields Canada ULC	1 597 772,28 \$
Construction FGK Inc.	1 896 908,14 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la firme Pacifica Piling LP, s'est avérée conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE la soumission de la firme Pacifica Piling LP au montant de 1 295 396,88 \$ incluant les taxes, relativement à fourniture de palplanches pour le prolongement des ouvrages de protection de la 13e avenue, soit adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS SUR LE TERRITOIRE DE POINTE-CALUMET (PHASE IV)/LOT 700 : CONFORTEMENT ET REHAUSSEMENT DE LA DIGUE - 13E AVENUE/ADOPTION DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions par appel d'offres public, pour la protection contre les inondations sur le territoire de Pointe-Calumet (phase iv)/lot 700 : confortement et rehaussement de la digue - 13e avenue ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçusix (6) soumissions, à savoir :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Montant</u>
Pronex Excavations inc.	9 822 492,72 \$
Construction FGK inc.	10 037 421,63 \$
Duroking	10 112 983,15 \$
Cusson-Morin Construction inc.	10 462 270,25 \$
Charex	11 914 859,25 \$
Entreprises GNP inc.	12 982 118,44 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la firme Pronex Excavation inc., s'est avérée conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

QUE la soumission de la firme Pronex Excavation inc. au montant de 9 822 492,72 \$ incluant les taxes, relativement à la protection contre les inondations sur le territoire de Pointe-Calumet (phase iv)/lot 700 : confortement et rehaussement de la digue - 13e avenue, soit adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-08-135

COMITÉ DE DÉMOLITION/ NOMINATION DES MEMBRES

CONSIDÉRANT que le règlement 511-23 relatif à la démolition est en vigueur;

CONSIDÉRANT que selon ce règlement un comité de démolition doit être formé et inclure trois (3) membres du Conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Richard Handfield

De nommer Sonia Fontaine, Barbara Legault et Serge Bédard à titre de membres du comité de démolition en vertu du règlement 511-23 relatif à la démolition d'immeubles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS



LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QU'À 18h17, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


SONIA FONTAINE, maire


CHANTAL PILON, directrice générale